

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉDÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 8 octobre 2026

Objet de la délibération
Don association espace nordique du pays de la Meije

Numéro de la délibération
N° 34.2026

Date de la convocation
28 septembre 2026

Date d'affichage
20 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, et le huit octobre à 18h00,

Le Conseil Syndical du SIVOM de la Grave – Villar d'Arène, dûment convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, une réunion en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PIC, Président.

Présents : Jean-Pierre PIC, Béatrice ALBERT, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, Elodie LEFEBVRE, Julie ARNAUD

*Nombre de membres en exercice : 6**Nombre de membres présents : 6**Nombre de pouvoirs : 0**Nombre de votants : 6****Le quorum (4) est atteint (6 présents)*****Secrétaire de séance :** Philippe SIONNET*** * ***

VU le Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil Syndical d'accepter les dons et legs consentis au SIVOM ;

VU le courrier de l'association espace nordique du Pays de la Meije, informant le SIVOM de sa volonté d'effectuer un don financier d'un montant de quatre mille euros ;

CONSIDÉRANT que ce don est consenti à titre gratuit ;

Le Président **PROPOSE**, d'accepter ce don ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

- d'accepter le don d'un montant de quatre mille euros consentis par l'association espace nordique du pays de la Meije.
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération et à procéder à l'encaissement des fonds.
- d'inscrire la somme de 4 000€ au budget primitif 2026 à l'article 1328.
- de remercier l'association pour son engagement et son soutien.

Nombre de voix pour : 6
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de déports : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance,
Philippe SIONNET

